



## Plan Protéines : Le terrain livre son verdict

Juin 2016



### Plan Protéines : le terrain livre son verdict

Le Plan Protéines blé tendre est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Comment s'est passée sa mise en place dans les organismes de collecte ?

Quelles pratiques ont changé ?

La teneur en protéines a-t-elle évolué ?

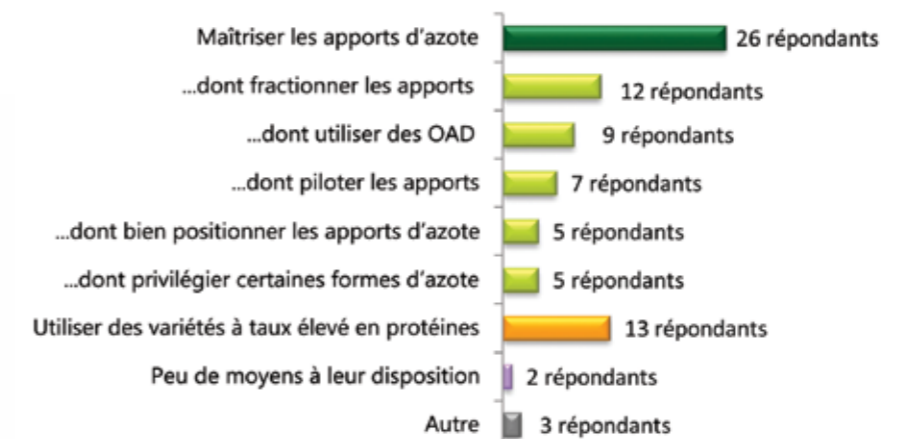
Comment a-t-il été perçu par les agriculteurs ?

L'agence ADquation a mené l'enquête pour le compte d'Intercéréales. 21 coopératives et 11 négoce<sup>(1)</sup> ont été interrogés du 2 au 21 mars 2016.

Voici les 4 points à retenir.

#### 1/Augmenter le taux de protéines du blé tendre : possible, mais pas facile

- Le constat : la moitié des personnes interrogées rapporte que le **taux de protéines est en baisse** ces dernières années dans leur structure. En cause : des rendements élevés, l'application de la directive nitrates et un choix variétal surtout orienté vers la quête de productivité. Quand le taux de protéines a progressé, c'est que des pratiques culturales adaptées ont déjà été mises en place, au moins depuis 2-3 ans.
- L'appréciation : 60 % des OS interrogés se disent **assez satisfaits** du taux de protéines du blé collecté. 40 % aimeraient une progression du taux ou du moins, une meilleure homogénéité des lots pour répondre aux attentes des clients : tant sur le marché national qu'à l'export.
- Les freins : pour tous, l'augmentation du taux de protéines est **possible mais pas forcément facile** car souvent conditionnée aux conditions météo ou à des changements de pratiques, notamment en matière de fertilisation azotée. D'autres freins, jugés mineurs, ont été soulignés : l'idée que rendement et teneur en protéine élevés sont incompatibles, la réglementation sur les apports d'azote qui bloque la marge d'action ou encore, le progrès génétique des variétés axé plus sur le rendement que sur les protéines.
- Les marges de progrès** : chacun a son idée pour faire progresser le taux de protéines. En tête : maîtriser les apports d'azote.

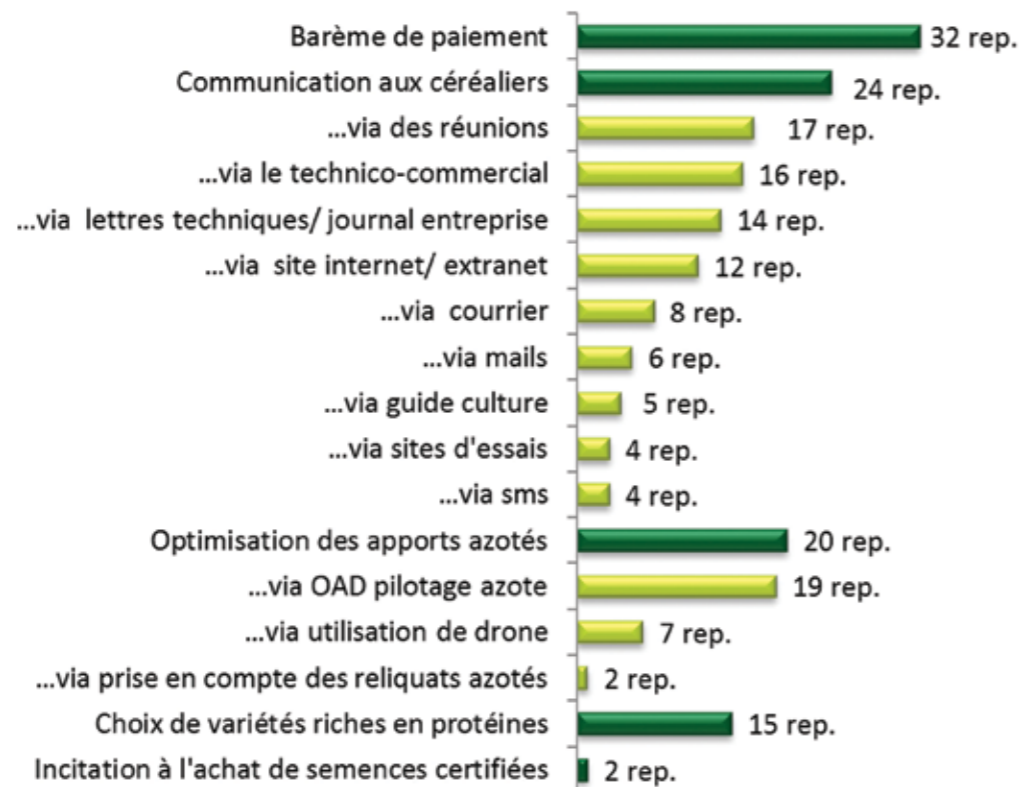


## 2/Le Plan Protéines plébiscité

Toutes les personnes interrogées, sauf une, considèrent que le **Plan Protéines est une bonne initiative**. Il a permis une prise de conscience de l'ensemble de la filière, et des agriculteurs en particulier, sur l'importance du taux de protéines pour pérenniser les débouchés actuels et accéder à de nouveaux marchés. Une dynamique est enclenchée pour faire évoluer les pratiques et affiner le conseil auprès des agriculteurs. Les subventions FranceAgriMer sur les appareils de mesure ont permis aux structures d'équiper leurs sites de collecte en matériel de mesure rapide. Quelques critiques, mineures, ont également été évoquées comme le manque d'outils ou de relais sur le terrain pour appuyer la mise en place du plan, la difficulté à valoriser les taux de protéines élevés ou encore la difficulté parfois à concilier attentes du marché et respect de l'environnement.

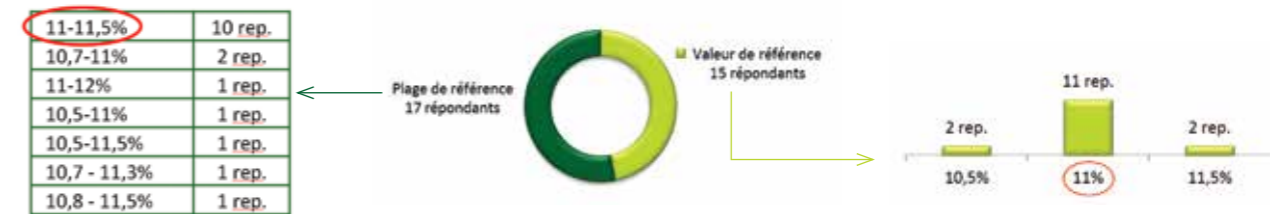
## 3/Des actions concrètes déjà en place : un paiement des producteurs qui tient compte de la teneur en protéines

De nombreuses actions sont déjà en place chez les collecteurs, à commencer par **un barème de paiement appliqué chez tous les collecteurs interrogés**. Des messages techniques et économiques ont été diffusés aux agriculteurs pour leur rappeler l'enjeu de faire progresser le taux de protéines mais aussi leur expliquer comment faire, via des pratiques culturales adaptées : fractionnement des apports d'azote, utilisation d'OAD, gestion des dates d'épandage, choix variétal...

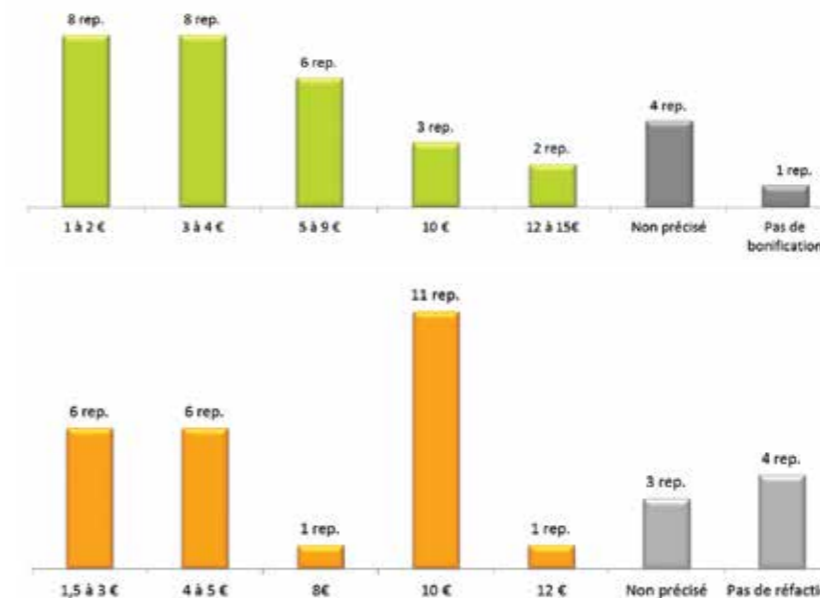


## Focus sur le barème de paiement

75 % des organismes de collecte interrogés ont fait évoluer leurs barèmes de paiement pour le blé meunier pour tenir compte du taux de protéines. Dans la plupart des cas, **le barème comprend des bonifications et des réfections**. 1/3 des personnes interrogées signalent avoir mis en place des barèmes différents selon le type de variétés et selon le prix (prix moyen/prix du jour). Ce barème est le plus souvent communiqué aux céréaliers avant la moisson mais parfois, réactualisé en août, voire en septembre.



La **plage de référence** la plus souvent définie est comprise **entre 11 et 11,5 %**. Les taux de protéines sont valorisés jusqu'à 12-12,5 %. En dessous de 11 %, le barème est durci avec, le plus souvent, un déclassement en blé fourrager pour des taux inférieurs à 10-10,5 %.



La valeur du point protéine est variable selon les structures. Les barèmes de réfaction semblent plus sévères que les barèmes de bonification.

## 4/Sur le terrain, le changement des pratiques est enclenché

Selon 56 % des structures interrogées, l'accueil de ce plan par les agriculteurs est plutôt favorable, notamment si le barème mis en place par l'organisme de collecte est incitatif. Beaucoup comprennent qu'il permet de **mieux valoriser sa collecte** dans un contexte de prix du blé en baisse. Pour d'autres, même s'ils ont conscience de l'intérêt de ce plan, il reste pour eux une contrainte supplémentaire dans un contexte difficile avec, en plus, une réglementation qui n'est pas en leur faveur. D'autres estiment disposer de peu de moyens pour parvenir aux objectifs fixés. Pourtant, sur le terrain, **le changement des pratiques est bien enclenché tant au niveau de la fertilisation azotée que du choix des variétés**.

<sup>(1)</sup> 32 structures, réparties dans toutes les régions, qui collectent entre 10000 et plus de 200000 tonnes par an : soit un total de près de 6,7 Mt de blé collectées. 68 % de ces tonnages sont destinés à l'alimentation humaine, 30 % à l'alimentation animale, 2 % à des usages industriels. 35 % des volumes partent à l'export. Ont répondu : 29 responsables de collecte, un directeur et un responsable qualité.